

ARCHIVE

jeudi 22 juin 2017
page 1A [spip.php?auteur1]
popularité : 0%



3 mois d'été pour détruire le code du travail, -et les 6 mois suivent pour tout le reste ?

Des ordonnances illégitimes

E. Macron, qui a récolté sur son programme 24 % des voix au premier tour de la présidentielle et doit son élection au rejet du Front National, entend remettre en cause l'essentiel des droits des salarié-e-s. Le prétendu dialogue avec les syndicats ne vise qu'à endormir la mobilisation.

En Marche, contre le code du travail...

Le texte envoyé aux organisations syndicales confirme les fuites dans les médias : il s'agit d'une loi travail XXL.

Le gouvernement veut aller toujours plus loin dans une politique qui a pourtant fait la preuve de son échec, visant uniquement à renforcer la compétitivité et les marges des entreprises au détriment des droits des salarié-e-s.

...au pas de charge contre tous les acquis sociaux

Après le code du travail, l'assurance chômage et les retraites viendraient derrière. La fonction publique est dans le collimateur avec 120 000 suppressions de postes annoncées, la remise en cause du statut. C'est tout le cadre protecteur imposé par les travailleurs et les travailleuses après 1945, en créant la sécurité sociale, qui est menacé. Une large majorité de salarié-e-s ne veulent pas que le rêve du MEDEF se réalise !

Mobilisé-e-s et uni-e-s, construisons la riposte sociale !

1er Conseil supérieur de l'éducation de l'ère Macron/Blanquer

Le ministre Blanquer ne cesse de l'affirmer : sa politique sera celle de la confiance et du pragmatisme. Elle sera surtout celle de la confiance en elle-même ! A peine arrivé, le ministre passe en force au Conseil supérieur de l'éducation avec 2 textes applicables dès la prochaine rentrée : un décret dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires et un arrêté modifiant les enseignements au collège.

Les rythmes scolaires font ainsi l'objet d'une énième dérogation qui va créer davantage d'inégalités territoriales et permettre de déroger au calendrier scolaire en annualisant le temps de service des enseignant-e-s.

Les enseignements au collège sont aménagés. Le nouveau collège « version Macron » sera sans moyens et accentuera le tri social et l'autonomie des chef-fe-s d'établissement.

Comme ses prédécesseur-e-s, le ministre a choisi de passer outre l'avis du CSE, alors même que ces 2 textes y ont recueilli un avis négatif majoritaire contre eux. Le pragmatique sera donc surtout celui des inégalités, de la déréglementation et du tri social !

◆ Documents joints



PDF -
480.9 ko